HIRSLANDEN
SWISS HOSPITAL GROUP

TRANQUILLITÉ D'ESPRIT GRÂCE À UN DEUXIÈME AVIS

Vous vous demandez si le traitement recommandé par votre médecin, notamment une opération ou une thérapie médicamenteuse, est vraiment nécessaire et judicieux ? Quand on a ce genre de doutes, une seconde opinion rassure et donne confiance. L'évaluation objective du premier diagnostic par un autre expert vous oriente vers le traitement optimal.

Nos spécialistes se tiennent à votre disposition pour un deuxième avis. Nous vous offrons la possibilité de formuler en ligne une demande relative à un deuxième avis, en toute simplicité depuis votre domicile : un formulaire prévu à cet effet ainsi qu'un programme spécifique de transfert des documents médicaux vous permettent de nous communiquer toutes les informations nécessaires à un deuxième avis.

UN DEUXIÈME AVIS EN 4 ÉTAPES SIMPLES

1. ALLER SUR WWW.HIRSLANDEN.COM/DEUXIEME-AVIS
2. S'INSCRIRE ET REMPLIR LE FORMULAIRE
3. TÉLÉCHARGER LES DOCUMENTS
4. ENVOYER

L'un de nos spécialistes prend en charge votre dossier et vous pouvez à tout moment consulter en ligne l'état de traitement de votre demande. Nous vous informons dès que votre deuxième avis est établi et mis à votre disposition en ligne. Le dossier contient le deuxième avis, le curriculum vitae du spécialiste qui s'en est chargé ainsi qu'un profil de la clinique où peut se dérouler le traitement éventuel.

Le coût d'un deuxième avis avoisine les CHF 900.–. En cas de traitement hospitalier stationnaire par Hirslanden International, ce montant sera déduit des frais de traitement.

Vous avez des questions?
L'équipe Hirslanden International se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h à 17 h au **+41 44 388 75 75** ou à l'adresse **international@hirslanden.ch.**
Pour plus d'informations, rendez-vous sur **www.hirslanden.com/deuxieme-avis**